

12023/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 août 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 août 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE au
Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux
comptes extérieur de la Nederlandsche Bank (BCE/2025/27)

E 19880

Bruxelles, le 31 juillet 2025
(OR. en)

12023/25

UEM 408
ECB

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Madame Christine LAGARDE, présidente de la Banque centrale européenne
Date de réception:	30 juillet 2025
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne

Objet:	RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Nederlandsche Bank (BCE/2025/27)
--------	---

Les délégations trouveront ci-joint la Recommandation de la Banque centrale européenne -
BCE/2025/27.

RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 29 juillet 2025

**au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur
de la Nederlandsche Bank**

(BCE/2025/27)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et
notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit:

- (1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.
- (2) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur de la Nederlandsche Bank, KPMG Accountants N.V., expirera après la vérification des comptes de l'exercice 2025. Il est donc nécessaire de désigner un commissaire aux comptes extérieur à compter de l'exercice 2026.
- (3) La Nederlandsche Bank a sélectionné EY Accountants B.V. en tant que commissaire aux comptes extérieur pour les exercices 2026 à 2032,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION:

Il est recommandé de désigner EY Accountants B.V. en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Nederlandsche Bank pour les exercices 2026 à 2032.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 29 juillet 2025.

La présidente de la BCE

Christine LAGARDE